



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2022

Le mercredi 14 septembre 2022, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA, Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique aux membres du conseil municipal le jeudi 8 septembre 2022 et affichée.

Ordre du jour

- **Travaux en cours :**
Extension de la Maison de Santé
Aménagement de la rue des Hauts d'Izé
- **Projets en cours :**
Mutation de la bibliothèque en médiathèque
Aménagement du Parc de la Chavaigne
Aménagement du complexe sportif
Lotissement micro crèche : validation du plan de composition
- **Enfance Jeunesse :**
Point sur la rentrée
Etude : convention OGEC
- **Personnel communal :** Modification du tableau des effectifs - durée hebdomadaire d'un poste
- **Landes communales :** Parcelles AK 97 et 100
- **Festivités du 22 juillet :** Participation financière au concert

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 16

Présents : M. DELVA Bruno, Maire ; Mme HUET Lisiane, 1^{ère} Adjointe ; M. COQUELIN Philippe, 2^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 3^{ème} Adjointe ; M. DONVAL Claude, 4^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 6^{ème} Adjoint ; Mme GOHEL Agnès ; Mme CORNEE Patricia ; M. DUFEU Jean Pierre ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. BEUNEL Julien ; Mme GUEMAS Sophie ; Mme BOUVET - ADAM Aurélie ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; M. JUGUET François-Xavier.

Absents excusés : Mme DOURDAIN Laurence, 5^{ème} Adjointe ; Mme MAO Régeane ; M. TRUFFAULT Gérard ; M. SOUHARD Philippe ; M. BOUVET Yann ; Mme NEVEU Mélanie ; M. BAZIN Rémi .

M. BOUVET Yann a donné pouvoir à M. DUFEU Jean Pierre,
Mme NEVEU Mélanie a donné pouvoir à Mme GAULARD Christelle,
M. BAZIN Rémi a donné pouvoir à M. DELVA Bruno,

Mme Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance

Suite à la séance du 5 juillet 2022, au cours de laquelle le conseil municipal a accepté la cession de parcelles communales à M. Chantebel dans le cadre de son projet de création d'une station de lavage, le Maire informe l'assemblée qu'il a convié messieurs Beaulieu et Chantebel. En leur présence, il retrace l'historique du projet, et ajoute qu'il a reçu favorablement cette initiative qui apportera un service complémentaire à celui proposé par le garage Beaulieu et participera à la dynamisation de la zone d'activité.

C'est pourquoi, dans le seul souci de l'intérêt général, et afin d'avoir une majorité plus forte en faveur de la cession des parcelles communales L621 et L415, lors de la réunion du 5 juillet, il a fait intervenir par téléphone, M. Chantebel. Messieurs BEAULIEU, pères et fils, ayant regretté de ne pas avoir été sollicités, le Maire leur a demandé, ainsi qu'à M. Chantebel, d'être présents ce soir. Après avoir leur avoir donné la parole, le Maire laisse les élus questionner les parties et exprimer leur opinion sur ce dossier.

Après l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2022, le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations consenties :

- **Renonciation au droit de préemption urbain pour les biens situés :** La Grande Bourdadière, 5 rue de Combourg, 19 rue Joseph Aubert, 6 rue des Chataigniers, 3 rue de la Forge et 31 rue de l'Eglise, 3 rue de l'Eglise, 24 rue des Palmiers, 8 rue des Lys, 12 rue des Peupliers, 11 rue Joseph Aubert, 5 rue Pierre Landais
- **Virement de crédits :** Lors de la réalisation du BP 2022, aucun crédit n'a été inscrit en section d'investissement pour l'installation par le SYMEVAL d'un poteau incendie, un virement de 5 000 euros a été réalisé du chapitre 23 au chapitre 20 .

Travaux en cours :

- **Extension de la Maison de Santé**

Le Maire indique qu'un avenant au lot 1 « Gros œuvre » a été pris ; d'un montant de 11 349,63 euros il concerne des travaux d'étanchéité sur la toiture terrasse, des travaux de carottage dans le plancher existant et la création d'une ouverture dans le mur. Un avenant au lot 9 « Plomberie » a également été signé d'un montant de 4 364.31 euros, il fait suite à la modification du cheminement des réseaux de plomberie

Concernant les dépenses : 515 889 € ont déjà été payés, le solde s'élève à 524 579 €.

Concernant les recettes : l'emprunt souscrit auprès du crédit mutuel a été débloqué, 134 000 euros de subvention ont été encaissés, il reste un solde de 297 290 € à percevoir.

- **Aménagement de la rue des Hauts d'Izé**

Les travaux sont terminés, les retours des riverains sont plutôt positifs, des critiques ont été toutefois émises sur les ralentisseurs. La réception n'est pas encore prononcée et le montant de la plus-value, compte tenu de la flambée des prix, n'est pas encore connu. Le département a validé sa participation à hauteur de 103 000 euros.

L'application de la priorité à droite semblant agir sur la vitesse de circulation, le Maire évoque la possibilité de l'étendre à l'avenir au centre bourg (hors RD 794).

Projets en cours

- **Aménagement du Parc de la Chavaigne**

La consultation sera lancée semaine 38, pour un retour des offres le 13 octobre. La signature des marchés est prévue fin novembre 2022 et le démarrage des travaux en janvier 2023 si les conditions météorologiques sont favorables.

- **Mutation de la bibliothèque en médiathèque**

Dans le cadre de la maîtrise d'œuvre, le cabinet Gesland Hamelot a transmis un dossier de déclaration de travaux, d'accessibilité et de sécurité ainsi qu'un nouvel estimatif de travaux s'élevant à 152 852€ HT .

Le nouveau plan de financement serait donc le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €	
TRAVAUX	152 852	Conseil Départemental	34 170
MAITRISE d'ŒUVRE	15 000	D'Ille et Vilaine	
SPS CT	3 000	Conseil Régional de Bretagne	35 370
EQUIPEMENTS MOBILIERS	10 000	Commune	
		Autofinancement	111 312
Total	180 852	Total	180 852

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité valide ce nouveau plan de financement et autorise le Maire à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental 35 et du Conseil Régional de Bretagne.

DELIBERATION 2022 042

- **Aménagement du complexe sportif**

Sur la base du schéma transmis, les bureaux d'études ABE & Louvel ont communiqué un premier chiffrage, qui s'élève à 1 478 412 € TTC.

Il comprend l'extension des vestiaires, la création d'un club house, la rénovation du sol du complexe, la refonte de l'éclairage, une installation de panneaux photovoltaïques et les coûts de diagnostics et d'honoraires.

Dans ce chiffrage, les installations extérieures ne sont pas comprises, le maire indique qu'elles devraient coûter 500 000€ TTC.

L'opération totale s'élèvera à plus ou moins 2 000 000 € TTC. Avant validation définitive, il convient donc, d'ores et déjà, de réfléchir, d'une part à son financement qui ne pourra passer que par le recours à un nouvel emprunt (1 000 000 €) et à l'obtention de subventions et d'autre part aux incidences financières de ce choix.

A cette fin, une prospective financière a été établie par les services sur la base des recettes actuelles, des emprunts en cours, des dépenses courantes et des hausses à venir (le SDE 35 annonce une augmentation du coût de l'électricité de 157% soit une augmentation pour la commune de 192 000€ en 2023).

Cette prospective révèle que la capacité d'autofinancement de la commune va se réduire de façon drastique et à très court terme, ne permettant, à l'avenir et pour environ 10 ans, que des investissements strictement limités à l'urgent.

Aussi, compte tenu des faibles marges de manœuvre, le maire invite les élus à réfléchir à une augmentation des impôts fonciers pour les années à venir.

- **Lotissement micro crèche :**

Le Maire présente à l'assemblée le plan de composition du futur lotissement, un lot sera dédié à la micro-crèche et les 2 autres à l'habitat. Il propose à l'assemblée qui l'accepte de soumettre ce plan au porteur du projet et, par ordre d'arrivée, aux personnes qui ont manifesté le souhait d'acquérir un lot.

- **Travaux : rue de la Changeonnais**

Dans le cadre du projet d'aménagement de trottoirs rue de la Changeonnais, le Maire indique que, suite à consultation, l'entreprise FTPB a transmis une proposition qui s'élève à 12 044,30€ HT, l'entreprise Pigeon à 8 818,00€ HT.

Enfance Jeunesse – Rentrée scolaire :

En ce qui concerne le Relais Petite Enfance : Vanessa PEAN a quitté le service au 12 septembre. Un recrutement est en cours, en son absence, Elise Lurienne anime 2 ateliers par semaine à Val d'Izé mais aucun en extérieur

Dans les écoles de la commune les effectifs sont les suivants :

Lucie Aubrac : 156 élèves

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7
4 TPS, 14 PS et 10 MS	13 MS et 12 GS	20 CP	20 CE1	20 CE2	21 CM1	22 CM2

St Etienne : 139 élèves

Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6
3 TPS, 7 PS, 7 MS et 10 GS	4 TPS, 6 PS, 4 MS et 13 GS	19 CP	14 CE1 et 8 CE2	7 CE2 et 14 CM1	7 CM1 et 16 CM2

En ce qui concerne les services périscolaires :

Pour les inscriptions, le Portail famille est en service depuis début juillet ; 232 comptes créés : 177 ont été activés

Au restaurant scolaire : 210 à 225 repas sont servis chaque jour d'école.

Au centre de loisirs « les Zizou's », les effectifs reviennent au niveau d'avant le COVID : 45 à 55 enfants le mercredi. Compte tenu des taux d'encadrement, l'équipe composée de Elise Lurienne – Béatrice Briel – Romain Lode et 1 Atsem , est complétée par un agent contractuel, Maud Colas, sur le poste de Viviane PAQUET placée en disponibilité.

A l'étude, on relève une fréquentation de 20 à 25 enfants. Pour assurer l'encadrement les lundis et jeudis, un agent est mis à disposition par l'OGEC ; le coût pour la période de février 2022 à juin 2022 (40h) s'est élevé à 696,37€ . **L'assemblée, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention avec l'OGEC pour l'année scolaire 2022-2013 DELIBERATION 2022 043**

Personnel communal :

Dans le cadre de l'organisation des services, le maire indique que, compte tenu du placement d'un agent en disponibilité et afin de pouvoir en nommer un nouveau, la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique de 27 heures doit être modifiée et fixée à 29 heures. **L'assemblée, à l'unanimité accepte cette modification à effet au 1.11.2022 DELIBERATION 2022 044**

Festivités du 22 juillet

Le Maire indique que la prestation de « La Belle Famille » a été prise en charge par Musical'izé pour un montant de 3 270,31 euros (Sonorisation Eclairage + Guso -Urssaf +Salaires musiciens). **Le Maire propose à l'assemblée, qui l'accepte à l'unanimité, que la commune participe à hauteur de 1500 euros via une subvention à l'association. DELIBERATION 2022 045**

Foncier

Le Maire informe l'assemblée de permanences ponctuelles , en mairie, de l'architecte conseil du département, et invite les habitants à prendre rendez-vous.

En qui concerne le lotissement les Eglantines : les travaux d'aménagement de la 2^{ème} tranche ont débuté fin aout

Deux nouvelles rues sont à nommer, **à l'unanimité, l'assemblée décide de retenir les noms suivants : Eglantines et Primevères (pour l'impasse). DELIBERATION 2022 046**

Le Maire informe l'assemblée que l'EARL « Villedemeaux » a demandé la résiliation du bail relatif aux parcelles AK 97 et 100. au 31 .07.2022 .Ces 2 parcelles sont à rétrocéder, l'autorisation d'exploiter ayant été délivrée le 16.12.2021 à l'EARL « Brin d'Herbe », **l'assemblée, à l'unanimité accepte de donner en location, à l'EARL « Brin d'Herbe » les parcelles AK 97 et 100 moyennant un fermage annuel de 140€ l'hectare, et précise qu'un bail rural de 9 ans, sous seing privé, à effet au 1.10.2022 sera rédigé en mairie.**

DELIBERATION 2022 047

Le Maire informe l'assemblée que les associations Moto-cross et Ball-trap, toutes deux locataires de terrains communaux ont des projets de travaux afin de pouvoir poursuivre le développement à haut niveau.de leurs activités sportives.

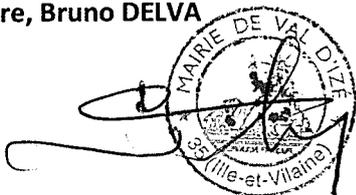
Ces projets sont envisagés sur des parcelles dont ils sont locataires, mais qui lors de la rédaction du PLU n'ont pas été zonées en UL mais en A . Des échanges vont être entamés avec le service instructeur ainsi que les services de l'Etat afin de trouver quelle solution mettre en œuvre.

Bâtiments – Economie d'énergie

Le Maire rappelle la hausse annoncée du prix de l'électricité pour l'année à venir : +192 000€. Il indique que Vitré communauté tente de mettre en place une politique communautaire et participe au financement d'audits. Pour limiter la hausse : diminution de l'éclairage public – limitation des décorations de Noël – diminution des températures de chauffe des bâtiments sont peut-être à envisager.

Procès-verbal arrêté le mercredi 19 octobre 2022

Le Maire, Bruno DELVA



La secrétaire de séance, 3^{ème} Adjointe, Maryse HUCHET